Marie Moret à monsieur Chastanier, 24 octobre 1897

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58
Collation2 p. (447r, 448v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Chastanier, 24 octobre 1897, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46902

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireImprimerie Chastanier
Lieu de destination12, rue Pradier, Nîmes (Gard)

Description

RésuméMarie Moret a reçu hier les épreuves du compte rendu de l'assemblée générale de l'Association du Familistère, les a corrigées et les a communiquées à la Société du Familistère ; celle-ci est d'accord pour réaliser en premier le tiré à part

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46902?context=pdf

avant la publication du compte rendu dans *Le Devoir*. Rappelle qu'aucune épreuve n'est à envoyer à Pascaly ce mois-ci. Remercie Chastanier de s'être procuré de nouveaux caractères typographiques pour l'impression du *Devoir*. A reçu les exemplaires du numéro d'octobre 1897 du journal, mais signale à Chastanier que le ballot était adressé à elle-même et non au gérant du *Devoir*, Henri Buridant. Informe Chastanier qu'elle sera à Nîmes avant l'expédition du numéro de novembre du journal et qu'elle rappellera à Chastanier que les exemplaires doivent être envoyés à Buridant. Préviendra Chastanier de son arrivée à Nîmes pour éviter l'envoi d'épreuves à Guise.

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Édition
Personnes citées

- Association coopérative du Familistère
- Buridant, Henri (1864-1927)
- Pascaly, Charles-Jules (1849-1914)

Œuvres citées« Société du Familistère de Guise. Assemblée générale ordinaire du 3 octobre 1897. Extrait du procès-verbal », *Le Devoir*, t. 21, 1897, p. 648-679. [En ligne : http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.21/649/100/770/0/0, consulté le 25 septembre 2021]
Lieux citésNîmes (Gard)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/03/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46902?context=pdf

447

Guise Familistère
24 octobre 1897

Monsieur Chastanier,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 20 et des 32 pages épreuves de l'Assemblée générale. Je les ai revues et remises hier, à Messieurs Colin et Cie qui vous ont écrit ou qui vous vous écrire, afin que le tirage de la brochure se fasse tout d'abord, comme le propose votre lettre.

Aussitôt ensuite, vous voudrez bien remettre la composition en pages pour Le Devoir et m'envoyer les épreuves comme d'habitude.

Rien n'est à adresser à M. Pascaly ce mois-ci.

— Je suis contente que vous vous soyez procuré de nouveaux caractères et vous en remercie; il est certain que celui actuel n'est pas joli.

— Nous avons reçu le tirage du Devoir d'octobre. La caisse a été adressée à mon nom au lieu de l'être au nom

du Gérant du Devoir :
Monsieur H. Buridant.

Si les choses s'arrangent selon nos projets, je serai à Nîmes quand vous aurez à remédier la cause du Devoir de Novembre, et nous rappellerai alors verbalement que c'est à M. Buridant qu'il faut l'adresser pour la facilité du service.

— Veuillez m'envoyer la facture du Devoir d'octobre.

— Quand mon départ pour Nîmes sera fixé, je vous préviendrai à temps pour vous éviter d'envoyer ici des épreuves inutilement.

Agréez je vous prie, Monsieur l'assurance de ma parfaite considération.

Ve J. B. A. Godin